

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10950**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Arts, Lettres, Langues Mention : Langues, Littératures, Civilisations étrangères et régionales Spécialité : Polonais

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Toulouse Jean Jaurès Modalités d'élaboration de références : CNESER	Recteur de l'académie, Président de l'université de Toulouse II

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme peut exercer les activités suivantes :

Il transpose un texte ou un discours du polonais vers sa langue maternelle, sur le mode écrit (traduction) ou sur le mode oral (interprétariat ou interprétation). Il met en œuvre sa maîtrise des langues utilisées, sa connaissance approfondie des cultures, des techniques de traduction écrite ou orale, et des savoirs spécifiques concernant les différents domaines d'intervention choisis.

Il élabore des synthèses en français de documents rédigés en polonais.

Il cherche de façon ciblée, en fonction d'un thème donné, de la documentation papier ou web en langue polonaise.

Il est un interlocuteur privilégié pour informer sur la société et la civilisation polonaise et aide ainsi à la communication entre les cultures polonaise et française. Il aide à la communication entre des institutions politiques et administratives ou entre des entreprises polonaises et françaises.

Il participe à la mise en place de projets linguistiques et éducatifs.

Il participe à la conception et à la coordination de projets de coopération universitaire ou pédagogique entre la France et la Pologne.

Il participe à la coordination d'actions de coopération culturelle et artistique entre la France et la Pologne.

Il enseigne le polonais dans le milieu associatif ou établissements privés et publics (sous réserve d'admission aux concours). Il applique et transmet des méthodes permettant l'acquisition et la maîtrise des connaissances correspondant aux objectifs et programmes de chacun des cycles. Il participe aux concertations pédagogiques, aux conseils de classe, à l'information des parents d'élèves et des élèves. Il est souvent associé à la proposition de sujets d'examen et à leur correction. Il peut aussi enseigner le français à des étrangers polonophones.

A l'issue de la formation Licence de polonais, l'étudiant maîtrise la langue à l'écrit comme à l'oral. Il sait à la fois analyser la langue d'un point de vue linguistique et grammatical, maîtriser des exercices spécifiques comme la dissertation, la traduction... Il peut apprécier le style des différents écrits polonais rencontrés qu'ils soient littéraires ou non, écrire des textes clairs dans un style adapté au contexte, comprendre ses interlocuteurs, s'exprimer avec aisance et de manière appropriée, présenter une argumentation claire et transmettre des informations adaptées au public visé. Il sait traduire des textes du polonais au français ou du français au polonais. Il connaît la littérature et la civilisation polonaises et sait se servir de ses connaissances non seulement pour analyser des écrits, des œuvres littéraires mais aussi pour analyser l'actualité politique, sociale, littéraire... Il doit être capable d'informer sur la société, l'histoire et la civilisation polonaises, de collecter de la documentation papier ou web en polonais et / ou relative au monde polonais, de concevoir et préparer un travail de synthèse ou d'analyse, d'assister la coordination d'actions de coopération artistique, culturelle, linguistique ou universitaire et en assurer le suivi.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le détenteur de ce diplôme est susceptible d'être employé dans une maison d'édition, un centre de ressources documentaires, une institution culturelle ou une administration relevant de la diplomatie ou de la coopération et de l'action culturelles.

Il peut prétendre aux emplois suivants :

enseignant ou formateur dans le secteur privé ou associatif

enseignant dans les établissements publics (maître-auxiliaire) ou titulaire (par voie de concours)

lecteur de polonais

enseignant de français langue étrangère en Pologne

traducteur / interprète

correcteur d'édition »

chargé de communication

secrétariat en langue étrangère

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pré-requis : Baccalauréat ou équivalent.

A défaut, demande de dispense du (ou des) diplôme(s) pré-requis dans le cadre de la validation des acquis :

- au titre du décret du 16 avril 2002 (VES)
- au titre du décret du 23 août 1985 (VA 85)
- au titre du décret du 24 avril 2002 (VAE)

Descriptif des composantes de la certification :

Licence en trois ans, soit six semestres, comprenant 30 UE chacun.

L'enseignement porte sur 3 champs distincts concernant les unités suivantes :

Champ linguistique et communication

Phonétique, morphologie, flexion, formation de mots, syntaxe du polonais

Outils à la traduction littéraire et professionnelle

Outils de communication : vie quotidienne, langue appliquée au milieu professionnel, au tourisme, à la communication interculturelle

Histoire, Culture et littérature polonaises

Histoire de la Pologne : de l'histoire ancienne à contemporaine, chemin vers la démocratisation du régime et intégration de la Pologne dans le contexte de l'Union Européenne

Géographie physique et économique

La Pologne dans le monde de 21ème siècle

Théorie et pratique théâtrale (théâtre polonais contemporain)

Méthodologie

- Recherche documentaire en français et en russe d'ouvrages papier ou sur l'Internet ; prise de connaissances des principales revues académiques, principaux sites web polonais et bases de données

- Rédaction ou conception de travaux universitaires : prise de notes, dossier, synthèse, exposé, commentaire, dissertation, bibliographie et webographie

Définition d'un projet de formation et d'un projet professionnel ; stage

en S2 de L1, aide au choix du type de parcours en L2 en fonction du projet professionnel

stage linguistique proposé à l'étudiant dans un établissement universitaire de Pologne, pendant ou à l'issue de la licence (moyens personnels ou bourse d'étude ministérielle ou Erasmus)

stage professionnel dans l'enseignement, dans la traduction ou l'interprétariat, dans un service culturel en relation avec la Pologne

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs conformément au décret n° 2002-590 du 24/04/2002

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Possibilité d'équivalence partielle en vue de l'obtention d'une licence de : autre langue vivante, lettres modernes, sciences du langage, lettres classiques, histoire, histoire de l'art, philosophie, études françaises, musique, professorat des écoles, FLE (parcours majeure / mineure)	Conventions de coopération avec les universités et écoles supérieures polonaises : Université de Cracovie, Université de Łódź, Université de Gdańsk, Université de Silésie, Université de Toruń, Université de Bydgoszcz, Académie de Musique de Bydgoszcz

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence, publié au JO du 30 /04/2002

Arrêté du 28 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Toulouse 2 - Le Mirail à délivrer les diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur (NOR: MENS0200916D)

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://w3.ove.univ-tlse2.fr>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse2.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Toulouse II Le Mirail, 5 Allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Toulouse II Le Mirail / UFR Langues, Littératures et Civilisations étrangères / Département Langues étrangères, 5 Allées Antonio Machado, 31058 Toulouse cedex 9

Historique de la certification :